

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-09-01

SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : 09/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 septembre 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 16

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, RISPE Laurence, GIRARD Natacha, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, BELDA Laure, BODOT Damien, FORESTIÉ Edouard

Absents excusés : 2

Maymat Philippe donne pouvoir à PAILLARES Bernard, DIAZ Sandrine

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – exercice 2023 du Syndicat mixte de production d'eau potable des vallées du Tarn et du Tescou.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du *Syndicat mixte de production d'eau potable des vallées du Tarn et du Tescou*.

Un exemplaire de ce rapport a été remis à chaque élu.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du *Syndicat mixte de production d'eau potable des vallées du Tarn et du Tescou*.

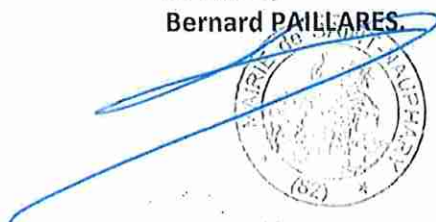
Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.
Saint-Nauphary, le 17/09/2024.

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/09/2024
et publication ou notification
du 17/09/2024.

Le Maire,

Bernard PAILLARES



SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES VALLEES DU TARN ET DU TESCOU

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique " l'Observatoire "

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Eaux brutes	4
1.3.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.4.	Eaux traitées	4
1.4.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	4
1.4.2.	Production	4
1.4.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.4.4.	Autres volumes	5
1.4.5.	Volume consommé autorisé	6
1.5.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	8
2.3.	Recettes	8
3.	Indicateurs de performance	9
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	11
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	11
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	11
3.3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	11
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	11
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	11
4.	Financement des investissements	12
4.1.	Montants financiers	12
4.2.	État de la dette du service	12
4.3.	Amortissements	12
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	12

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES VALLEES DU TARN ET DU TESCOU
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Corbarieu,
Génébrières, La Salvétat-Belmontet, Léojac, Monclar-de-Quercy, Montdurausse, Reynières, Saint-Nauphary,
Saint-Urcisse, Varennes, Verlhac-Tescou, Villebrumier
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

3 canos
+ synd. sandre et Nauphary

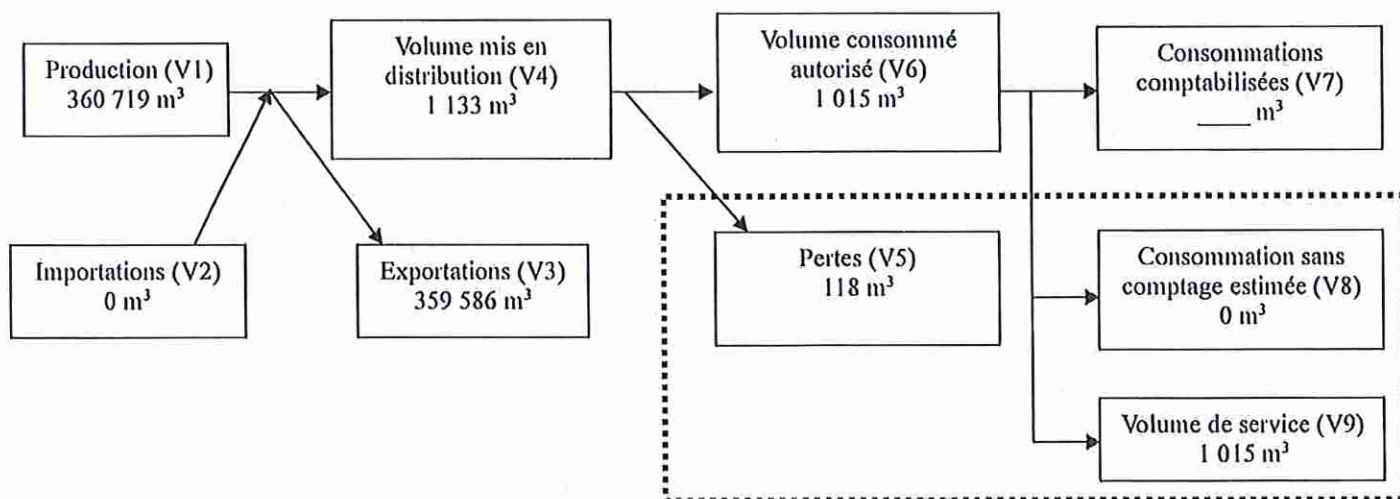
Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2021
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Eaux brutes**1.3.1. Prélèvement sur les ressources en eau**

Le service public d'eau potable prélève 405 866 m³ pour l'exercice 2023 (474 303 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (l)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Station d'exhaure sur le Tarn			474 303	405 866	-14,4%
Total			474 303	405 866	-14,4%

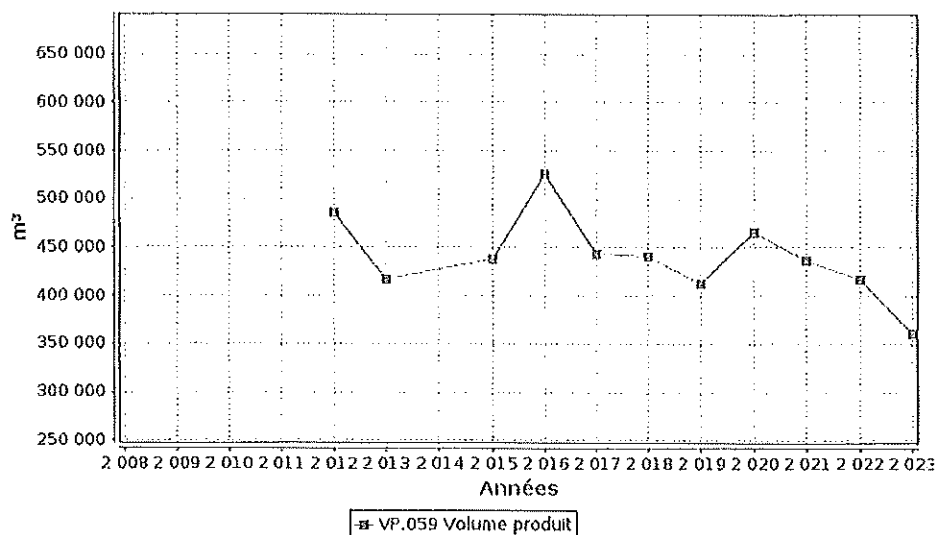
1.4. Eaux traitées**1.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023****1.4.2. Production**

Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de production	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Station d'exhaure sur le Tarn	417 331	360 719	-13,6%	80
Total du volume produit (V1)	417 331	360 719	-13,6%	80



1.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	0	0	____%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V7)	414 042	359 586	- 13.2 %
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	414 042	359 586	-13,2%

1.4.4. Autres volumes

	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	____%
Volume de service (V9)	1 015	1 015	0%

1.4.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 015	1 015	0%

1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 17 kilomètres au 31/12/2023 (17 au 31/12/2022).

Vers les réservoirs seulement
3

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	_____ €	_____ €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,25 €/m ³	0,3 €/m ³
Autre : _____		_____ €	_____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	_____ €	_____ €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0.6869€/m3	0.7379 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5.5 %	5.5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.06 €/m ³	0.0637 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle	30,00	36,00	20%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part proportionnelle	82,43	88,55	7,4%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7.20	7.64	____%
TVA	6.58	7.27	____%
Total	126,21	139,46	____%
Prix TTC au m³	126,21	139,46	10,5 %

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

x semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

x semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 359 586m³/an (414 042m³/an en 2022).

2.3. Recettes**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
Total des recettes	159 578 €	80 167,00€	- 49,76

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Total des recettes	3750539 €	223 960 €	- 40,36

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	5	0	13	0
Paramètres physico-chimiques	5	0	10	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur PI03.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau**3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	99,5 %	100 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	66,89	58,11

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,2 m³/j/km (0,5 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 0 m³/j/km (0,4 en 2022).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%

Au cours des 5 dernières années, 1,5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,76% (1,76 en 2022).

3.3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%

Au cours des 5 dernières années, 1,5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,76% (1,76 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2022).

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	402 111	370 925,87
Épargne brute annuelle en €	112 905	76 233
Durée d'extinction de la dette en années	3,6	4,9

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de 4,9 ans (3,6 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	138 488
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		138 488

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	402 111	370 925,87
Montant remboursé durant l'exercice en €		31 185,66
	en capital	
	en intérêts	5 227,45

4.3. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 67 356,35 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réfection des réservoirs de Salpiquet et de Reynies	200 000,00	